

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 12 (1874)
Heft: 9

Artikel: La gotta
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-182732>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

cieuse au point de vue du développement des forces physiques et de l'hygiène.

On nous disait jadis : « Il faut prendre patience, l'Etat sera sans doute dans la nécessité de rebâtir les casernes, et le budget ne peut pas être augmenté pour le moment. »

Plus tard : « Ne vous désespérez pas ; on va construire Cery ; les pauvres fous avant tout... et votre tour viendra. »

Ensuite : « La grosse question des bâtiments académiques étant sur le tapis, un plan d'ensemble va être élaboré dans lequel nous ferons la part des gymnastes. »

Plus tard encore, les subventions accordées aux voies étroites ont de même ajourné le projet d'établissement du local tant de fois demandé.

Pendant, ne nous désespérons pas ; il y a encore quelques petites choses à faire et notre voix suppliante sera certainement entendue : Quand le chemin d'Echallens sera terminé, quand ceux du pied du Jura, de Vallorbes au lac de Joux, de Montbleson aux Rapes, auront reçu leur exécution ; quand toutes les localités du canton auront leur voie ; quand tous les étalons seront primés ; quand la race porcine aura reçu le coup de grâce de l'amélioration, ce serait bien étonnant si les gymnastes, — qui appartiennent à la race humaine, — n'obtiennent pas enfin leur petite part au gâteau de la patrie. (Un membre de la société de gymnastique des hommes.)

Le calendrier à effeuiller nous donne, cette semaine, une éphéméride qui a pu paraître assez bizarre à beaucoup de gens :

25 FÉVRIER 1381. *Pacification de Ballaigues.* — Pourquoi diantre a-t-il fallu pacifier cette localité calmement assise dans le Jura ? Elle ne nous paraît cependant pas avoir jamais fait grand bruit ; nous ne connaissons dans son histoire aucun haut fait d'armes, aucune velléité guerroyante ou frondeuse...

Voici ce dont il s'agit :

Sous la faible domination de la maison de Savoie, la tranquillité intérieure du pays de Vaud était fréquemment troublée par les grands vassaux auxquels l'ambition ou la vengeance faisait prendre les armes ; sitôt qu'ils se croyaient lésés dans leurs droits ou leur honneur, ces fiers barons tiraient l'épée, la faisaient tirer à leurs sujets, et aimaient mieux soumettre la décision de leur cause au hasard d'un combat qu'à la justice d'un tribunal.

Les Grandson et les Vergy avaient leurs domaines héréditaires ou acquis sur les flancs du Jura. Les uns et les autres avaient de nombreux vassaux, qui tenaient d'eux leurs terres en arrière-fiefs et marchaient sous leur bannière.

Hugues de Grandson et Jaques de Vergy se brouillèrent vers le milieu du 14^e siècle pour des motifs qui ne sont pas très bien connus ; mais ce qu'il y a de certain, c'est que leurs femmes prirent une part fort active à ces longs débats. Il s'ensuivit

entr'eux une guerre opiniâtre qui promena pendant plusieurs années le fer et le feu sur leurs possessions respectives.

En 1381, Amé IV, comte de Savoie, jugea qu'il était temps de porter remède à ces désordres. Il fit remettre aux deux chevaliers, par son héraut d'armes, une lettre leur signifiant que Messire Humbert de Colombier, Baillif de Vaulx, était chargé de trancher les difficultés qui les divisaient.

Humbert de Colombier, s'empresant d'exécuter les ordres de Monseigneur de Savoie, choisit pour lieu de la conférence le village de Ballaigues, dans le *Mandement des Clées*, où il cita les parties pour le 25 février 1381.

Il s'y rendit accompagné de plusieurs chevaliers et d'un notaire, rédigea un traité de paix, puis monta à cheval avec les nobles qui l'avaient accompagné et se rendit sur la place publique devant l'église de Ballaigues. Là, ayant fait appeler les deux chevaliers, ceux-ci parurent armés de toutes pièces, avec leurs amis et conseillers. Le notaire leur lut, au milieu d'un grand concours de peuple, le traité de paix. Grandson et Vergy, la main posée sur le livre ouvert des Evangiles, firent alors serment de s'y conformer, et tout se termina par un grand banquet, où il n'y eut *guerre que de verres et défi que d'amitié.*

La gotta.

Vo z'ai marqua dein voutra derraire Gazetta qu'on ne béveçai presque pe rein què de la gotta, que cein vo fâ veni tot coumeint dâi bêtès. N'est pas l'eimbarras, cllia poéson de gotta, lè de la rude bourtiâ ; cein vo copè lè tsambès, et pas mé que cein vo doutè la sâi ! ao ouai ! cein met lo fu à la gardietta et c'est bin coumeint vo z'ai de, cein abruti. N'est pas du ora qu'on ein bâi tsi no ; mà lè bin verè qu'on n'ein béveçai pas atant lè z'autro iadzo. Ne sé pas se vo z'ai cognu Gabriet à Ludzon et Loulou à Dzindro ? C'étâi dein lo teimps dâi revuès ao dâi riuvès coumeint diant dein lo Dzorât ; s'étiot associi po veindrè la gotta âi sordats, su Monbénon, et furont à Tsézau atsetâ de l'édhie de vie de marque, que l'ein reimpliront onna dama djâna que miront su onna lotta po l'apportâ à Losena.

Ye vegniront bin tant qu'à Remané, et adon Dzindro, que lo mor l'ai tapavè, dese à Ludzon que portavè la lotta :

— Baille-mè vâi on petit verro, yé rudo sâi !

— Diabe lo pas ! dese Ludzon ; ne l'ai faut pas totsi ; la faut garda po la veindrè déman.

— Eh bin vâi ! ne dio pas lo contréro ! mà ne l'ein paya demi-batz lo verro et ne la vollien re-veindrè trâi crutzè, te pào bin la mè passâ ao prix coteint ! Tai ! vouaique-là, la demi-batz !

— Ah ! se l'est dinse, bin ste vâo !

Ludzon pouzè la lotta, baillè on verro à Dzindro et preind la demi-batz.

Arrevâ ao Chasseu, Ludzon dese à Dzindro :

— Tai ! vouaïque la demi-batz, ye vu asse bin on-verro.

Et ye lo bái tandique Dzindro met la pîce dein sa catsetta dè gilet.

A Montétan, Dzindro ein redemandè onco po demi-batz; et firont se bin, lo resto dâo tsemin, qu'arrevâ su Tsaodéron ye brelantsivont ti dou et la dama djâna étâi à sè.

— Coumeint dâo diabblio cein va-te, desâi Ludzon ein s'appoyeint contrè lo pâi dâo fein; n'ein portant adé payî à mésoura et ora n'ein ni ardzeint, ni gotta ?

— T'einlèvâi-te pas ! reponde Dzindro, lè portant bin veré.

— Que fâ-tou quie, demândavè lo syndico d'Epalingz à son vesin qu'avâi bu on fin coup et qu'é-tâi à quatro âo bas d'âi z'égrâ po s'allâ reduirè ?

— Ah ! syndico, dese l'autro, quand y'arrevô âo bas dè ellia montâie, ye mè drobblio !

Le nouveau projet de révision fédérale est une œuvre de transaction qui n'a plus le cachet autoritaire de celle du 12 mai, et à laquelle les citoyens vaudois croiront bien faire de se rallier. Mais n'est-il pas regrettable que l'attitude conciliante du canton de Vaud puisse être interprétée par quelques-uns de nos confédérés comme un revirement d'opinion et une preuve d'inconstance ? Voici en effet comment s'exprime un journal révisionniste influent, dans un article où l'éloge ressemble fort à de l'ironie :

« Nous savons que dans l'opinion du canton de Vaud il s'est fait un revirement total, et que le 19 avril prochain, le peuple vaudois réparera la journée du 12 mai. »

Donc nous sommes en train de faire une volte-face, et les électeurs vaudois en déposant un oui dans l'urne feront acte de contrition et abjureront leurs erreurs passées.

Voilà comme on nous représente aux yeux de nos confédérés. Avouons que le rôle d'écolier repentant qu'on nous fait jouer est peu flatteur pour notre amour-propre. Si c'est ainsi qu'on paie nos bonnes dispositions, il se pourrait bien que les craintes manifestées récemment en Grand Conseil fussent plus justifiées qu'elles ne le paraissaient d'abord.

Les Egyptiens

sur les bords du Léman.

IV

Le prince évêque. — L'évêque de Lausanne, Sébastien de Montfaucon, fils de Nicolas de Montfaucon, seigneur de Flaxieu en Bugey, était décoré du titre de prince d'Empire, et il était souverain effectif d'une partie de son évêché. Sa maison était nombreuse et en rapport avec ses riches revenus : il avait dans son palais même des gentilshommes d'honneur, des pages, un chapelain privé, un maître d'hôtel de la famille de Martines, un héraut d'armes, un crieur public, des messagers à pied et à cheval, des chasseurs, des portiers ou huissiers, et un grand nombre de domestiques

pour la cuisine, les écuries et le domaine. Hors du château, il avait encore son maître des monnaies, son bailli épiscopal et trois officiers des milices. Ce prélat ignorant, brutal et déréglé dans ses mœurs, était toujours en querelles et en procès avec les Lausannois qu'il ne cessait d'opprimer. Il ne réprimait point les injustices commises par ses gens ou par les chanoines de la cathédrale, et se permettait comme eux de faire violence aux filles de la ville quand il en trouvait l'occasion. Sébastien de Montfaucon était en correspondance suivie avec l'évêque de Genève au sujet de leurs intérêts temporels et du soin de leurs plaisirs. Ils avaient concerté l'enlèvement de Victorine dont l'extrême beauté leur avait inspiré à l'un et à l'autre une passion violente, mais qui n'allait pas cependant jusqu'à la jalousie.

Pierre de la Baume, qui avait eu d'abord Victorine chez lui, aurait bien désiré la garder; mais les murmures qui s'élevaient parmi le peuple, l'avaient décidé à la faire partir pour Lausanne.

Nous avons laissé cette pauvre fille évanouie dans le souterrain du château de Lausanne. Ce souterrain aboutissait par un escalier dérobé à la chambre de l'évêque; dans cette chambre se trouvait une espèce de fauteuil tournant sur des gonds et masquant à l'ordinaire la porte de l'escalier. Quand Victorine reprit l'usage de ses sens, elle était sur un lit superbe, dans une chambre meublée avec luxe, et deux femmes bien mises cherchaient à la ranimer.

— Au nom de Dieu, s'écria la malade, qui que vous soyez, dites-moi où je suis et ce qu'on exige de moi.

— Remettez-vous, madame; vous voyez que vous êtes maintenant dans un appartement superbe où vous ne manquez de rien.

— Je suis sensible à toutes vos attentions; mais si je suis enfin en sûreté, veuillez m'apprendre où je suis.

— Vous êtes dans le palais de l'évêque de Lausanne et vous y serez traitée avec tous les égards que vous méritez.

— Mais pourquoi suis-je donc dans ce palais? ne pourrai-je pas voir l'évêque? Son neveu est-il à Lausanne?

— Le seigneur Edouard est parti ce matin pour Genève. Quant au prélat, vous le verrez sans doute; mais il est tard; veuillez prendre quelque nourriture et vous livrer sans crainte au sommeil.

Pendant qu'on rappelait Victorine à la vie, l'évêque était dans sa chambre avec un homme dont la physionomie avait quelque chose de sinistre. Ce personnage était habillé en soldat; une grande épée pendait à sa ceinture et il portait à la main une espèce de masque qu'il avait ôté en entrant chez l'évêque.

— Monseigneur, vous m'avez fait appeler bien précipitamment.

— Oui, j'ai à vous parler; mais est-ce bien là, Philonardi, le costume d'un grave chanoine?

— Vous étiez si pressé de me voir, monseigneur, que je n'ai pas eu le temps de changer d'habillement. D'ailleurs, nous nous connaissons dès longtemps, et permettez-moi de vous le dire, vous n'avez pas toujours l'apparence d'un prince et d'un prélat.

— Philonardi, laissons ces propos qui ne vous conviennent guère et que je ne pardonnerais pas sans mon extrême bonté.

Le prélat en parlant ainsi souffrait dans son amour-propre, mais il ménageait cet homme parce qu'il le craignait, et que le chanoine, par son caractère, ne craignait rien.

— J'ai à vous parler du souterrain, reprit l'évêque, que vous connaissez seul, si l'on excepte un brave juif (1).

— Et deux autres complaisants, ainsi que cinq ou six chevaliers de la Cuillère, et les dames et demoiselles qui ont franchi le pas, ajouta Philonardi.

— Quoi qu'il en soit, dit l'évêque, ce souterrain renferme actuellement la preuve matérielle d'un assassinat commis par vous. Votre conscience ne vous reproche-t-elle pas cette atrocité?

— Monseigneur, vous m'avez confié tant de choses que je

(1) Il y avait au-dessous du château, le long du Flon, une rue habitée par des Juifs; et c'était de ce côté qu'allait s'ouvrir le souterrain.